

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 juillet 2014**

**Etaient présents** : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, René PARISOT, Dominique GASNER, Yves REYNAUD, Marie-Thérèse MOUREY, Monique BRIDAULT, Marie-Noëlle SAULDUBOIS, Luc LOUIS, Patrice PICHOT.

**Absent** : Pierre AMIET, qui donne pouvoir à Bernard ONCLE

**Secrétaire de séance** : Marie-Odile FOYET

Compte rendu la séance précédente du 06 juin 2014 : pas de remarque,

**1. Salle polyvalente**

-Avenants (pour info) :

Lot n°9 (peintures) : avenant n°1 agrandissement de la plonge, chaufferie 149,82 HT rangement chaises -35,47HT

Lot n°7 : avenant n°2 modification des surfaces de faïence agrandissement de la plonge -688,45HT,

chape 5 cm rattrapage de niveau rangement chaises, plonge et chaufferie 529,00HT

Lot n°2 (gros œuvre) : avenant n°2 isolant complémentaire sous chape 172,40HT

-**Emprunt** : la délibération prise le 16 avril 2014 donne pouvoir au maire de procéder à l'emprunt prévu au budget (72 239 €)

-**Tarifs location** : le conseil municipal valide la proposition du comité consultatif « bâtiments communaux » du mardi 8 juillet, à savoir :

		VILLETTE		HORS VILLETTE		par jour forfait énergie (gaz + électricité)	
		1/an	à partir de 2/an	canton	hors canton	été	hiver
particuliers	anciens tarifs	91.50	200	200		30	60
	propositions	150.00	250	250			
associations salle + cuisine (repas)	anciens tarifs	gratuit	61	91.50	200	30	60
	propositions	gratuit	100	120	270		
spectacles salle seule + bar	anciens tarifs	gratuit	gratuit	néant		30	60
	propositions			75	150		
réception obsèques	anciens tarifs	30.70					
	propositions	50.00				10	20

Ajout au règlement intérieur : les détériorations occasionnées par la location seront à la charge du locataire. Un nettoyage soigneux de la salle, de la vaisselle, du mobilier sera exigé (forfait de 100 € en cas de non-respect).

Du fait de la mise à disposition gratuite aux associations, aucune subvention ne sera accordée.

## 2.SIDEC (Comité Consultatif urbanisme réuni le 1 juillet)

-Eclairage public impasse Les Frênes : avec la suppression d'un mât sur les quatre prévus dans un premier projet, le montant estimatif du programme est passé à 10 569,35 euros TTC. La participation du SIDEC est de 2 500 euros. La part de la commune est estimée à 8 069,35 euros. Le surcoût de travaux éventuels supplémentaires ne peut pas dépasser 10% du montant initial. Avis favorable du Comité consultatif. Le conseil municipal à l'unanimité décide la réalisation du programme proposé par le SIDEC et le financement et donne pouvoir au maire pour les faire exécuter.

-Renouvellement vétusté et sécurité (résultat du diagnostic « Eclairons Juste le Jura »): 60 des 80 points lumineux sont vétustes, 1 coffret d'éclairage public sur les 3 est en mauvais état.

Le SIDEC préconise 3 actions à réaliser

1 ) En 2014 : mise en place de 2 horloges astronomiques sur les coffrets en bon état, remplacement du coffret vétuste avec horloge astronomique intégrée. Economies générées : 6 à 10% sur les kWh, amélioration de la sécurité électrique. Coût estimé : 2 700 euros TTC avec participation de 50% du SIDEC. Avis favorable du Comité Consultatif.

2 ) Sur les années suivantes en fonction des budgets des différents financeurs: remplacement des 45 points lumineux les plus vétustes (29 250 euros environ), puis remplacement des 25 points lumineux de type Boule (16 500 euros environ). La participation du SIDEC est de 50 % en 2014 avec un montant de travaux plafonné annuellement à 15 000 euros TTC pour les communes signataires de la Charte Eclairons Juste le Jura (notre cas actuellement), à 30 000 euros TTC pour les communes adhérentes au service e-lum (voir ci-dessous).

Avis du Comité Consultatif : demande d'inscription dans le programme de financement du SIDEC.

3 ) Adhésion au service e-lum : entretien-maintenance de l'éclairage public en prévention et en intervention, suivi des consommations.. La contribution annuelle est de 1520 euros.

Avis favorable du Comité consultatif.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la collectivité au service e-lum®, sollicite les prestations associées à ce service, approuve les conditions financières de la contribution annuelle, indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**18 H 30** : Départ de Marie-Noëlle SAULDUBOIS, qui donne pouvoir à René PARISOT

## 3.Convention avec GrDF

GrDF modernise le réseau avec l'installation de nouveaux compteurs gaz communicants à l'horizon 2017. Ce projet d'efficacité énergétique suppose d'installer un concentrateur (40 cm x 30 cm x 20 cm) sur un point haut, en général un bâtiment communal.

Avis favorable du Comité Consultatif. Le conseil municipal à l'unanimité soutient ce projet énergétique, approuve les termes de la convention proposée par GrDF et autorise le maire à la signer.

#### 4.Maison CHUARD

Vente de la maison et du terrain. Pour que l'opération ne se fasse pas au détriment du contribuable, la mise à prix devra être de 135 000 euros.

Avis favorable du Consultatif. Le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir au maire pour faire les démarches nécessaires pour la mise en vente.

#### 5.Lutte contre l'ambroisie.

L'ambroisie est une plante allergisante qui progresse rapidement dans la région Franche-Comté. Un arrêté préfectoral précise les modalités de destruction (interventions à prévoir avant le 15 août de chaque année), Le maire désigne un référent communal : René PARISOT qui remplira cette mission. Sur les communes où l'ambroisie n'a pas été détectée, le référent a un rôle de vigilance,

#### 6.Usine REVETIS, pour info :

La société REVETIS a déposé une demande de permis de construire pour extension. Le maire suit la position du comité consultatif et émet un avis favorable en précisant que les 2 nouvelles bornes incendie ne pourront pas être installées par la commune, le réseau actuel ne le permettant pas.

#### 7.Assainissement

Une étude diagnostique du système d'assainissement menée par le bureau d'études Verdi s'est terminée en avril 2011. Un programme de travaux à réaliser a été préconisé.

Par courrier du 24 janvier 2012, le Préfet du Jura a demandé un programme prévisionnel de travaux relatif à la réduction des eaux claires parasites dans le réseau et un dossier de déclaration de la station d'épuration afin de régulariser sa situation.

Faute de réponse, ce courrier a été suivi d'une relance en date du 27 mars 2012, puis d'un projet de mise en demeure le 11 mars 2013. En cas de non-respect des prescriptions, la collectivité est passible de sanctions administratives. En cas de constat de pollution de la Cuisance par les rejets du système d'assainissement, la commune est passible de sanctions pénales.

Une proposition de travaux a alors été programmée pour la mise en conformité avec un objectif de bon état en 2015: traitement des points noirs dispersés dans la commune, mise en séparatif de la grande rue du Monument aux Morts aux maisons d'Arbois.

Les travaux de conformité sur la grande rue ne semblent pas suffisants pour lever une mise en demeure car il restera environ 280 m<sup>3</sup>/jour d'eaux claires.

Une réunion est programmée en septembre 2014 avec le Conseil Général du Jura, l'Agence de l'Eau, la Police de l'eau, la commune d'Arbois, VERDI, La Lyonnaise des Eaux, afin d'étudier la meilleure solution et de repousser la subvention d'un an, du fait du retard pris pour les travaux,

La secrétaire de séance

Le Maire,

Marie-Odile FOYET

Bernard ONCLE